

Stratégie sociale et environnementale de SFIL : financer un avenir durable

Introduction et définition

Financer un avenir durable de manière pérenne est le rôle fondamental du Groupe SFIL. Notre activité sert un avenir de manière durable si elle contribue à un impact positif à long terme dans le domaine de l'environnement et de l'économie.

La banque a aligné sa stratégie de responsabilité sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (signature du Global Compact en 2018), et poursuit prioritairement 9 objectifs.

Notre mission se conforme à notre stratégie pour un avenir durable en se définissant de la manière suivante :

« Financer un avenir durable en soutenant de manière pérenne le développement des territoires et les grandes exportations françaises par la mobilisation de l'épargne internationale avec un objectif de rentabilité positive mais modérée dans le cadre d'une prise de risque maîtrisée et d'un modèle social équilibré. »

C'est en tant que **banque publique de développement** au service de l'intérêt général que cette mission est mise en œuvre¹, modèle reconnu par la réglementation européenne (CRR2, art429a).

Notre politique pour un avenir plus durable s'articule autour de **trois axes**, qui font l'objet chaque année d'un **rapport RSE** :

- Axe 1 : La conduite de missions de politique publique
- Axe 2 : Le déploiement de politiques internes,
- Axe 3 : L'engagement des collaborateurs et notre politique de mécénat

Les 9 objectifs prioritaires poursuivis par SFIL :



¹ Ce modèle répond aux quatre critères suivants :

- Actionnariat exclusivement public
- Champ d'intervention strictement limité à des missions de politiques publiques
- Une garantie explicite ou implicite accordée par les actionnaires
- Pas d'objectif de maximisation du profit ou de la part de marché

Axe 1 : La conduite de missions de politique publique – Choix et responsabilité dans notre activité de financement

1. Participer à la croissance durable des territoires et de l'économie française

En tant que banque publique de développement, nous participons au financement des collectivités locales, des hôpitaux publics et des grands contrats à l'export. À travers ces missions, SFIL joue un rôle clé dans la mise en œuvre de projets verts et sociaux, tels que la rénovation d'hôpitaux, la création de réseaux de transports publics écologiques ou encore la mise aux normes de systèmes de gestion des déchets et de recyclage. Premier apporteur de liquidités pour les grands contrats à l'export garantis par l'Etat, SFIL joue un rôle clé dans certains secteurs industriels au profit d'un emploi pérenne.

Nous soutenons les efforts de nos partenaires : nous avons l'ambition d'offrir des produits performants pour financer leurs projets ayant une valeur ajoutée dans les domaines sociaux et environnementaux, par exemple par des prêts dédiés aux hôpitaux et des prêts verts pour les collectivités locales.

2. Responsable dans nos choix de projets à financer

Nous avons défini une série de règles qui assurent la conformité de nos opérations à notre politique de responsabilité.

2.1 Responsabilité dans le financement des investissements du secteur public local

SFIL intervient dans un cadre sécurisé pour les collectivités locales et hôpitaux :

- Offrir sur le long terme des prêts simples et adaptés aux projets financés notamment grâce à notre capacité de proposer des durées longues.
- Financement uniquement des investissements, impossibilité de financer des dépenses de fonctionnement tel que les intérêts des emprunts ou des déficits.
- Soutenabilité de la dette du point de vue des emprunteurs.

L'impact environnemental et social positif est recherché pour ces deux types de clients :

- la mission sociale des hôpitaux publics est clairement définie dans le code de la santé publique : offrir un service public de soins dans toutes les disciplines et à toute la population et contribuer à la recherche et à l'enseignement. Un des critères clefs dans la décision de crédit est la « Valeur Ajoutée Sanitaire » d'un hôpital. La valeur ajoutée sanitaire permet de mesurer l'importance d'un hôpital dans l'offre global de soins. SFIL a mis en place un processus interne obligatoire d'évaluation de cette donnée, calculée grâce à une série d'indicateurs, lors de l'instruction des prêts pour les hôpitaux publics.
- Nous évaluerons également l'impact environnemental des investissements des collectivités locales objet d'un financement par nos prêts verts.

2.2 Responsabilité dans l'attribution de prêts à l'exportation

Dans le cadre de l'activité de crédit export octroyée en 2015, toutes les opérations du Groupe bénéficient d'une couverture de BPI France Assurance Export (BPIAE), agissant au nom et pour le compte de l'Etat Français. Ces opérations de crédit export sont strictement encadrées par un ensemble de règles rassemblées dans l'arrangement de l'Organisme de Coopération et de Développement Economique (OCDE) relatif aux lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, qui a la particularité en Europe d'avoir été transposé en droit communautaire européen.

SFIL aligne sa politique de modération des impacts sociaux et environnementaux des projets refinancés sur la réglementation applicable aux agences de crédit à l'exportation. Le volet social et environnemental de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, signé par tous les pays membres, dispose que les projets éligibles doivent être conformes à la « Recommandation du Conseil de l'OCDE sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale ».

2.3 Conformité des projets à nos valeurs éthiques, à notre stratégie environnementale et à notre appétit aux risques

Nous avons identifié un certain nombre d'activités que nous ne souhaitons pas financer (la liste se trouve en annexe n°1 de ce document). Ce peut être en raison d'une incompatibilité avec nos valeurs éthiques ou avec notre stratégie RSE.

L'appétit aux risques du Groupe SFIL est défini par le Conseil d'Administration. Il représente le niveau de risque maximum que l'entreprise est prête à prendre, compte tenu des attentes des parties prenantes pour réaliser ses objectifs stratégiques. En ligne avec notre modèle de banque publique de développement, le niveau d'appétit aux risques de SFIL a été défini comme faible.

Axe 2 : Le déploiement de politiques internes - Être irréprochable dans notre déontologie et la volonté de diminuer notre empreinte écologique

Conscient de l'importance des enjeux, le Comité de gouvernance du Conseil d'administration s'assure que les actions du Groupe participent à un avenir durable et s'est saisi des problématiques RSE.

2.1. Lutte contre toutes les formes de discrimination, recherche du bien-être des collaborateurs et accompagnement professionnel

SFIL est attaché à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les stades de la vie professionnelle: lors du recrutement, lors des mouvements d'équipe, lors de l'identification des encadrants ou lors de décisions en matière de rémunération et de promotion. Les différentes politiques mises en place par SFIL pour promouvoir la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale visent également à permettre une plus grande parité des sexes dans les différentes professions.

SFIL soutient la formation de ses employés par l'acquisition de nouvelles compétences innovantes et qualifiantes pour l'exercice de nouveaux métiers. SFIL est conscient que le développement professionnel implique également la prévention. A un système de prévention des risques psychologiques et des risques pour la santé très accessible, s'ajoutent pour les situations les plus difficiles des mécanismes de médiation externes et internes.

2.2. Lutte contre toutes les formes de corruption et conduite de l'activité en toute transparence

La Banque attache la plus grande importance au respect du système de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, à la fois au sein de l'établissement et dans les projets financés par le groupe SFIL.

- Ainsi, SFIL affiche une tolérance zéro en matière de corruption, en application des lois et règlements en vigueur et intégrée dans son code d'éthique et de déontologie et sa procédure-cadre pour la prévention de la corruption. Le Groupe s'engage à prévenir la corruption et met en œuvre un système élaboré de prévention des risques d'exposition à une situation de corruption potentielle, qui comprend un système d'alerte interne.
- Tous les collaborateurs et les prestataires de services externes doivent respecter le système de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Le régime disciplinaire applicable aux employés prévoit que toute violation des règles et procédures en matière de lutte contre la corruption peut faire l'objet de sanctions disciplinaires et / ou pénales à l'encontre des employés concernés.
- Le groupe SFIL se conforme notamment aux dispositions du code pénal français, de la loi sur la corruption (*Bribery Act* - Royaume-Uni) et de la loi sur les pratiques de corruption étrangères (*Foreign Corrupt Practices Act* - US).

- Le Groupe SFIL mène son activité en toute transparence. Concernant le lobbying, ses activités sont transmises à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie publique, et ses employés concernés sont inscrits sur le registre national des représentants d'intérêts. La plateforme publique Agora de la HATVP recueille l'ensemble de ces informations.

2.3. Réduction de l'impact environnemental

Le Groupe SFIL a l'intention de réduire son impact environnemental direct dans toutes ses activités. Par conséquent, SFIL entend se fixer un objectif de réduction de son empreinte carbone d'ici fin 2019.

La banque cherchera à atteindre cet objectif en réduisant au maximum ses émissions de CO2 en prenant des mesures de durabilité supplémentaires. Dans ce sens, l'ensemble des postes émetteurs de CO2 sont revus.

En parallèle, des mesures de compensation pourront être prises en lien avec l'objectif de réduction des émissions de CO2.

Axe 3 : L'encouragement des collaborateurs en matière de RSE et un mécénat ambitieux

3.1. Mécénat pour l'égalité des chances et favoriser l'emploi de tous

Afin de favoriser la diversité et l'égalité des chances, SFIL a noué différents partenariats selon trois axes principaux : l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, des personnes touchées par un handicap, l'insertion des jeunes.

- le soutien à l'éducation des jeunes issus de milieux défavorisés, qui se concrétise notamment dans le partenariat de SFIL avec le programme du « Campus de l'innovation pour les lycées » du Collège de France, L'Envol et l'institut Télémaque (parrainage de collégiens et lycéens).
- le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap et l'incitation au changement de regard sur cette condition. Notre partenariat avec la Cellule d'Aide aux blessés de l'Armée de Terre (CABAT) est particulièrement précieux, il permet à notre banque publique de participer au retour à l'emploi de personnes blessées au service de la France.

3.2. Encouragement aux initiatives en s'appuyant sur le Comité pour le Développement Durable des collaborateurs

Chez SFIL, chaque collaborateur peut s'engager à la fois dans son activité professionnelle et de manière individuelle. A travers les incitations de la politique des ressources humaines, plusieurs événements soutiennent la cohésion du Groupe tout au long de l'année.

Par ailleurs, les collaborateurs les plus impliqués dans les problématiques environnementales de SFIL ont créé un Comité pour le Développement Durable. Soutenu par l'établissement, son but est la sensibiliser aux questions de développement durable et de proposer de nouvelles initiatives à ce sujet. Ce Comité est à l'origine de plusieurs actions concrètes, permettant une meilleure économie d'énergie ou un recyclage plus large des fournitures. Il joue un rôle important dans l'accomplissement de l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise.

3.3. Soutenir la cohésion du corps social

La co-construction des normes sociales grâce à un dialogue social de qualité est recherchée par le Groupe SFIL. L'établissement procède régulièrement à des études de climat social au travers d'un baromètre pour veiller à identifier les actions à mettre en œuvre pour maintenir un niveau de bien être au travail satisfaisant.

Les engagements des collaborateurs pour la cohésion du corps social sont nombreux et encouragés. Quel que soit le niveau hiérarchique, dans de nombreux domaines (environnemental, artistique, sportif, gastronomique), les membres du corps social SFIL illustrent leur volonté de travailler dans un cadre harmonieux. Un souci particulier est apporté pour l'intégration des personnes nouvellement recrutées.

Annexe 1: Activités exclues de nos financements

Activités

- Exploration et / ou extraction de charbon
- Industrie de la fourrure
- Industrie du tabac
- Industrie pornographique
- Industrie des armes controversées et non conventionnelles